

N° 2020/021

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département : ARDÈCHE - Arrondissement : PRIVAS – Commune : COUX

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 19

Séance du lundi 29 juin 2020

Par suite d'une convocation en date du 23 juin 2020, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 29 juin à dix-neuf heures trente sous la présidence de M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.

Etaient présents :

M. JEANNE Jean-Pierre

M. CROS Samuel	Mme GIGON Christine
M. VOLLE Stéphane	Mme ROSE-LEVEQUE Christelle
M. THÉRY Jacques	Mme LÉVÊQUE Marie-José
M. LECOMTE Marc	
M. AUBERT Michel	Mme GAGNARD Céline
M. FLECHON Vincent	Mme CHIVELAS Brigitte
M. HERNANDEZ Guy	Mme NURY Cassandra
M. LEFEBVRE Jacques	Mme CLOEZ Sonia

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents ayant donné procuration

M. ALLIER Jérôme a donné procuration à Mme GIGON Christine
Mme LÉON Véronique a donné procuration à M. LEFEBVRE Jacques
Mme VALLIER France a donné procuration à M. VOLLE Stéphane

Mme GAGNARD Céline a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 05-29/06/2020
ELECTION DES MEMBRES DU CCAS

Monsieur CROS Samuel, Maire-Adjoint, propose de mettre au vote la désignation des 7 représentants du Conseil Municipal au Conseil d'Administration du CCAS.

Vu les articles R123-8, R123-10 et R123-15 du Code de l'Action Sociale et des Familles,
Vu la délibération N°2020/020 en date du 29 juin fixant à quatorze (14) le nombre des membres du conseil d'administrateurs du CCAS.

Considérant que les membres sont élus à la représentation proportionnelle et au plus fort reste.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Décide** de procéder à la désignation des représentants du Conseil Municipal au Conseil d'administration du CCAS.

Une liste commune est proposée qui regroupe la liste « Ensemble pour l'avenir de COUX » et la liste « Coux en commun », les candidats sont:

- M. CROS Samuel
- Mme LEVEQUE Marie-José
- M. FLECHON Vincent
- Mme VALLIER France
- M. THÉRY Jacques
- Mme CHIVELAS Brigitte
- Mme CLOEZ Sonia

Dépouillement des votes :

Nombre de votants	19
Nombre de bulletins	19
Bulletins blancs	0
Bulletins nuls	0
Suffrages exprimés	19

Sont donc élus pour siéger au Conseil d'Administration du CCAS les candidats issus de la liste unique:

- M. **CROS** Samuel
- Mme **LEVEQUE** Marie-José
- M. **FLECHON** Vincent
- Mme **VALLIER** France
- M. **THÉRY** Jacques
- Mme **CHIVELAS** Brigitte
- Mme **CLOEZ** Sonia

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour copie conforme au registre des délibérations du conseil municipal,

Le Maire,

JEANNE Jean-Pierre.

